

Nouvel Agenda de l'UE pour la Méditerranée :

**Contribution de la
Confédération Syndicale
Arabe (CSA)**

Consultation de la société civile



Juin 2021

Avant-propos :

Le présent document a été élaboré par la Confédération Syndicale Arabe (CSA), structure régionale regroupant la majorité des centrales syndicales de la rive Sud de la Méditerranée.

La CSA est une fondation sociale qui défend la dignité et les droits des travailleurs, la pérennité des projets économiquement productifs ainsi que la stabilité et la réussite des entreprises dans les pays arabes. L'organisation veille également à faire respecter les principes de l'égalité et de la liberté pour tous les citoyens arabes sur les lieux de leur travail.

Ayant participé à plusieurs projets financés par la Commission européennes - SOLiD (2019-2016) et MAJALAT (2021-2018) – la CSA a collaboré avec d'autres acteurs de la société civile du Sud de la Méditerranée (Conseils économiques et sociaux, ONG, associations professionnelles, chambres de commerce et d'industrie, autorités locales élues etc.) et a participé au processus consultatif relatif au nouvel Agenda de l'Union européenne (UE) pour la Méditerranée.

Le lecteur du présent document trouvera des considérations et des remarques relatives au contexte régional prévalant en 2021 et des propositions concernant les actions que l'organisation se propose d'entreprendre en coopération avec les services de la Commission européenne.

Il est à noter que la CSA dispose d'une implantation territoriale qui couvre une grande partie des lieux de travail dans le Sud de la méditerranée où elle a une facilité d'accès pour entreprendre des campagnes thématiques d'information et de sensibilisation autour de questions clés contenues dans le nouvel Agenda de l'UE pour la Méditerranée.

Le présent document étudiera l'importance d'une coopération stratégique entre l'UE et son voisinage Sud et fera l'état des lieux de la région avant et après la Covid - 19 en analysant les défis suivants :

- le secteur privé et la compétitivité ;
- l'économie informelle et des systèmes fiscaux ;
- la formation professionnelle et de l'employabilité ;
- les inégalités ;
- les droits de l'homme, les droits syndicaux et le dialogue social ;
- le changement climatique ;
- la pandémie de Covid - 19 ;
- la globalisation ;
- l'immigration ;
- la digitalisation.

L'importance d'une coopération stratégique de l'UE avec son voisinage sud :

L'Agenda de l'UE représente un nouveau cadre de coopération stratégique qui se veut, selon le Haut-représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ambitieux et innovant, ayant pour objectif de relancer la coopération au sein de la Méditerranée, tout en prenant en considération ses nouveaux défis de développement et de coopération.

Le renouvellement de cet Agenda de coopération en Méditerranée se justifie par trois évolutions historiques majeures :



La première, relative à la construction méditerranéenne, intervient alors que la déclaration de Barcelone fête cette année son vingt-cinquième anniversaire. Il apparaît primordial, après toutes ces années de coopération, de faire de la Méditerranée un espace de paix, d'échange et de co-développement. Le temps est ainsi venu pour dresser le bilan et donner un souffle nouveau et une dynamique innovante aux échanges.



La deuxième évolution concerne les changements politiques survenus dans certains pays du Sud au lendemain du « Printemps arabe ». L'UE a apporté son soutien politique, économique et financier aux transitions démocratiques dans certains pays mais, et en dépit de l'engagement de la société civile et de la volonté des acteurs politiques locaux ainsi que du soutien international, les transitions politiques n'ont pas tenu toutes leurs promesses. Certains processus ont même débouché sur des conflits chaotiques, à l'instar de ce qui se passe en Syrie ou encore en Libye. Le nouvel Agenda vient à temps pour rappeler l'engagement de l'UE à soutenir les transitions démocratiques en cours dans le Sud de la Méditerranée.

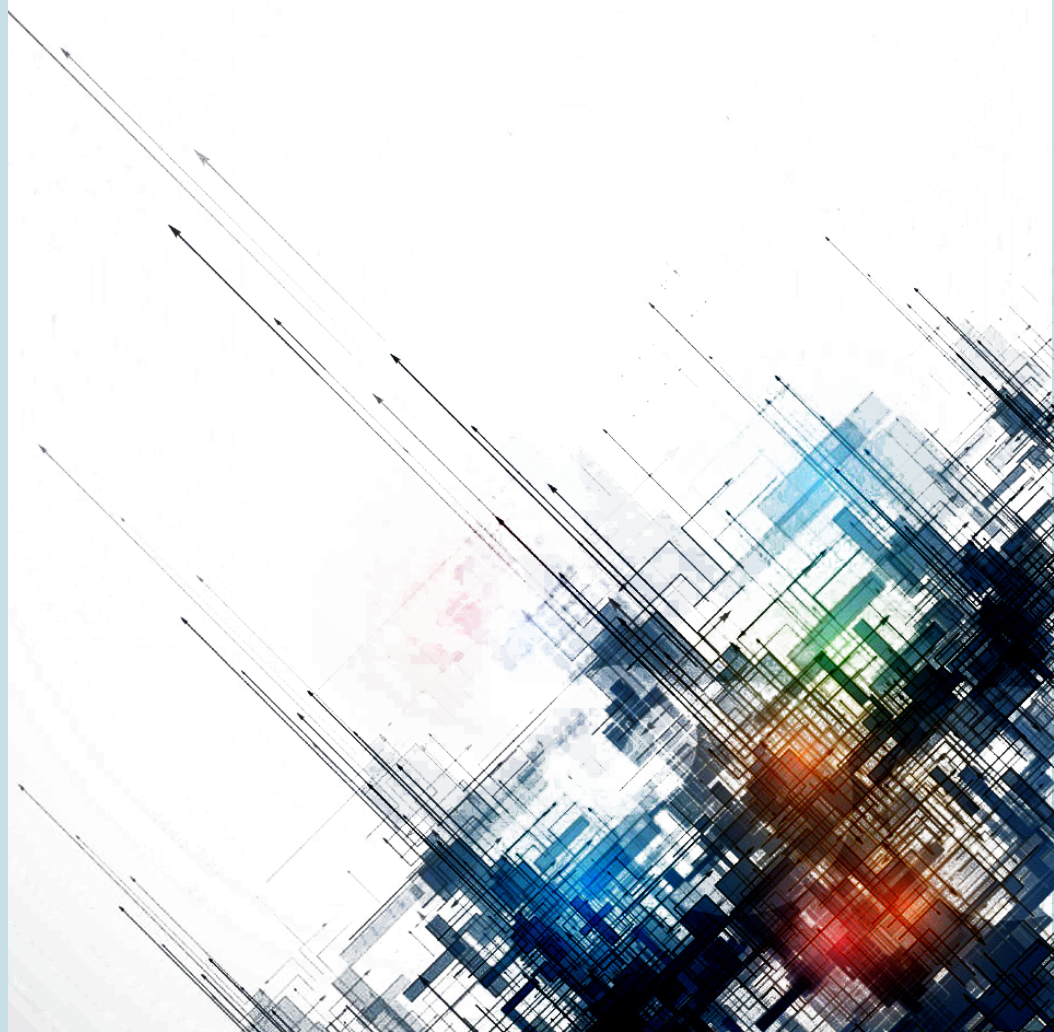


Enfin, la troisième évolution porte indéniablement sur la pandémie de Covid - 19 et ses répercussions à portée mondiale. Ces répercussions ne se sont pas limitées à la dimension sanitaire mais ont également touché les dimensions socio-politiques, provoquant une récession forte et une explosion du chômage et des inégalités. Si les pays développés, notamment en Europe, ont été capables de mobiliser des moyens financiers importants pour faire face aux multiples incidences de la pandémie, les pays du Sud se sont trouvés dans l'incapacité de répondre à tous les défis qui ont en découlé.



L'adoption du nouvel Agenda de la coopération méditerranéenne par l'UE vient renforcer l'aide mise à la disposition des pays du Sud pour qu'ils relèvent les défis résultant de la pandémie de Covid - 19.

Ce document se propose d'analyser et d'apprécier le nouvel Agenda en étalant, de manière constructive, ses points forts et ses limites et en y apportant une grille de lecture du point de vue des représentants des partenaires sociaux méditerranéens. Dans cette optique, nous déclinons notre analyse en quatre parties, en tentant, dans un premier temps, de saisir les enjeux et les défis auxquels sont confrontés les pays de la Méditerranée (I). La deuxième partie sera consacrée au nouvel Agenda et déterminera si les priorités qui y sont arrêtées répondent aux défis identifiés (II). La troisième partie étudiera les points forts du nouvel Agenda (III) alors que la quatrième et dernière partie identifiera les principales critiques et manquements qui doivent être traités afin de renforcer la coopération au sein de l'espace méditerranéen (IV).



I. Les défis majeurs de la région du Sud de la méditerranée : commentaires et propositions



L'un des défis majeurs auquel est confrontée l'UE dans sa coopération avec le voisinage Sud de la Méditerranée porte sur les transitions politiques en cours dans certains. Ces pays traversent en effet depuis quelques années une série de transitions et de changements d'une grande ampleur. Il s'agit probablement des plus importantes transformations que la région n'ait jamais connues depuis la période postcoloniale et la construction des Etats-nations arabes. Elles annoncent d'ailleurs l'ouverture d'une nouvelle ère et les balbutiements d'un nouvel ordre politique. Toutefois, et si certains pays ont pu réaliser d'importants achèvements sur cette nouvelle voie, d'autres sont encore prisonniers du pouvoir autoritaire et peinent à retrouver la paix et la stabilité.

Ces transitions ont entraîné des impacts sur les domaines de l'économie, de l'industrie et du commerce. Alors que de nombreux pays en développement, à l'instar de ceux de l'Amérique latine et d'Asie, ont su tirer profit de ces transformations – ce qui leur a permis d'accéder au statut de pays économiquement émergents –, les pays du Sud de la Méditerranée n'ont malencontreusement pas réussi à suivre cet élan, avec une croissance annuelle moyenne située autour de 4,8 % entre 2000 et 2016.

Ce retard s'explique par le fait que la plupart des pays arabes ont conservé les modèles

rentiers dominants mis en place dès le début des années 70 et ont échoué à diversifier leurs structures économiques. Les pays exportateurs de pétrole n'ont pas réussi à cet exercice non plus et ont continué à baser leur dynamique économique sur les énergies fossiles.

Les pays non-pétroliers ont de leur côté donné la priorité à l'industrie pour sortir de la dépendance coloniale et construire des économies diversifiées. Cela ne les a pas épargnés de connaître le même sort dans la mesure où plusieurs d'entre eux, y compris la Tunisie et le Maroc, sont restés prisonniers d'un modèle de développement orienté vers la promotion des exportations des activités à faible coût de main-d'œuvre.

La fragilité de croissance dans les pays du voisinage méridional de l'UE au tournant du siècle et leur incapacité à tirer profit de la croissance globale s'expliquent par des facteurs structurels et par l'absence de nouveaux modèles de développement qui puissent leur permettre de rejoindre le train de la croissance mondiale.

Ces facteurs structurels s'accompagnent également par des politiques économiques traditionnelles et extrêmement conservatrices qui, à défaut de permettre un rebond de la croissance, misent sur la stabilisation des économies et le maintien des grands équilibres macroéconomiques.

De 2000 à 2016, le taux d'inflation moyen a atteint 4,7 % alors que les déficits publics n'ont pas dépassé 3,7 %, bien que le déficit de la balance de paiement se soit maintenu à un niveau relativement élevé, à hauteur de 8,8 %.

Bien qu'elles aient permis de maintenir les grands équilibres macroéconomiques, ces politiques ont lourdement pesé sur l'investissement et n'ont pas favorisé les transformations structurelles nécessaires pour la plupart des économies arabes. Cet échec est à l'origine de la fragilité de la croissance et de sa faiblesse dans ces pays. La pandémie de Covid - 19 va dans ce contexte frapper de plein fouet ces économies et empirer leurs faiblesses structurelles.

Outre leurs effets économiques, les transitions démocratiques survenues dans certains pays du Sud de la Méditerranée ont entraîné des répercussions sociales, faisant monter le chômage particulièrement auprès des jeunes diplômés. Elles ont également accentué la marginalisation sociale et les inégalités. Plusieurs services publics, à l'instar de la santé et de l'éducation, ont à leur tour été impactés par ces changements alors qu'ils étaient, au lendemain des indépendances, au cœur du contrat social des Etats modernes.

Ces défaillances sociales ont été amplifiées par la pandémie de Covid - 19 qui a mis les pays arabes à l'épreuve d'un système de santé déficient, offrant un accès inégal à la prévention et aux soins d'une part et, d'autre part, aux vaccins contre le coronavirus. Si la première vague de la pandémie a été relativement bien gérée par ces pays, celles qui s'en sont suivies ont entraîné des bilans bien plus désastreux.



1. Les défis du secteur privé et de la compétitivité :

Les transformations économiques et politiques touchant les pays de la région MENA ont mis en lumière la nécessité d'adopter une approche globale, inclusive et coordonnée pour relever les défis auxquels est confrontée la région. Le Programme MENA-OCDE pour la compétitivité aide à produire des résultats concrets et durables pour une région MENA plus prospère en construisant un consensus, en mettant en réseau les acteurs clés et en apportant une assistance technique au niveau opérationnel. Pour son quatrième mandat, l'un des principaux objectifs du Programme consiste à soutenir les pays MENA dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) en contribuant à l'approfondissement d'un partenariat mondial pour le développement durable (ODD 17), en soutenant l'égalité hommes-femmes (ODD 5), en faisant progresser l'industrie, l'innovation et les infrastructures (ODD 9) et en promouvant des sociétés pacifiques et inclusives (ODD 16).

Ce Programme couvre l'Algérie, l'Arabie saoudite, l'Autorité palestinienne, le Bahreïn, le Djibouti, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Mauritanie, le Maroc, Oman, le Qatar, la Syrie, la Tunisie et le Yémen.

Pour être économiquement compétitifs au niveau mondial, les pays MENA doivent accroître leur productivité et accélérer leur diversification économique. Stimuler l'investissement et le commerce et favoriser un secteur privé dynamique et compétitif sont aussi des priorités. La création d'emplois pérennes et diversifiés, y compris pour

les jeunes et les femmes, contribuera à poser les jalons d'un avenir inclusif et stable pour tous.

Comme nous l'avons susmentionné, les systèmes économiques basés sur la rente présentent aujourd'hui des freins majeurs à la liberté d'entreprendre et à l'innovation. Les pays du voisinage Sud restant en effet sous la domination de grandes familles industrielles alors que les nouveaux acteurs sont souvent bloqués par des barrières à l'entrée dans différents marchés régis par des oligopoles privés organisés en vase clos et favorisant une entente sur les prix d'une part, et des monopoles d'Etat peu compétitifs et faussant la libre administration du marché d'autre part. Cette situation peut bloquer l'émergence de nouveaux capitaines d'industrie et de PME innovantes et ouvertes aux marchés internationaux, et tend à accroître la relation de dépendance des pays du Sud vis-à-vis des quelques grands groupes industriels dominants. Elle contribue par ailleurs à entretenir une inflation soutenue que la création de richesse ne parvient pas ou très peu à contenir, comme démontré dans les chiffres précédents. Cela creuse à son tour les inégalités d'accès aux biens et services.

Bien que des réformes des codes d'investissement et des règles régissant certains marchés aient été entamées, elles demeurent, dans de nombreux pays du Sud, insuffisantes et difficilement applicables à cause, d'une part, de la défaillance de l'appareil administratif qui ne se donne pas les moyens de cette réussite et, d'autre part, de la réticence de certains acteurs privés historiques d'être eux-mêmes des vecteurs de changement.

Quelques éléments clés :

- 1** Forte de l'une des populations les plus jeunes du monde, la région MENA possède un important potentiel de croissance, à condition qu'elle accroisse les opportunités économiques pour sa jeunesse et qu'elle réduise son taux de chômage, qui est actuellement à hauteur de 29 %, soit le taux le plus élevé au monde.
- 2** On estime que les activités informelles représentent plus de 33 % du PIB de la région. Aider les entreprises informelles à formaliser leurs activités pourrait accroître considérablement les recettes publiques dans la région.
- 3** Entre 8 % et 10 % du commerce naval mondial passe par le canal de Suez. Cet emplacement stratégique représente un grand potentiel pour que la région renforce son développement et son intégration aux chaînes de valeur mondiales.
- 4** La région a la capacité d'augmenter sa participation au commerce international pour passer de son niveau actuel (seulement 0,35 % du commerce mondial) à un niveau conforme à son poids économique réel (3,7 % du PIB mondial).
- 5** Plus de 32 % de la production pétrolière mondiale provient de la région MENA. Pour garantir leur prospérité, les pays de la région investissent actuellement une partie de ces ressources dans la diversification de leurs économies et dans les énergies vertes et durables.
- 6** Moins d'une entreprise pour 1 000 personnes en âge de travailler est créée annuellement contre environ cinq dans les pays de l'OCDE. Pourtant, les habitants de la région MENA considèrent que l'entrepreneuriat représente un bon choix de carrière. Leurs intentions entrepreneuriales comptent parmi les plus fortes du monde, l'Égypte arrivant en tête de ce classement. Les politiques en matière de PME et d'entrepreneuriat jouent un rôle de plus en plus central dans les agendas de compétitivité et de développement des pays de la région.
- 7** La région MENA offre des avantages compétitifs à certains secteurs, comme le tourisme. La région accueille déjà plus de 50 millions de touristes par an mais, grâce aux innovations du marché du tourisme, ce nombre pourrait dépasser les 195 millions d'ici à 2030.
- 8** L'enseignement supérieur a connu des progrès remarquables avec une augmentation de plus de 190 % du nombre d'étudiants inscrits aux universités depuis 2000. La population jeune et bien formée de la région constitue une base solide pour le développement économique futur.
- 9** La participation des femmes au marché du travail dans la région MENA est la plus faible du monde avec seulement 22 %, contre 52 % dans les pays de l'OCDE. Si la participation des femmes à la vie active égalait celle des hommes, le PIB de la région augmenterait de plus de 10 % au cours des dix prochaines années.

-10 Le Liban et la Jordanie sont les deux premiers pays qui accueillent le plus de réfugiés, proportionnellement à leur taille et à leur population. Avec près de deux millions de nouveaux réfugiés accueillis officiellement, ces pays consacrent des ressources considérables pour offrir un environnement sûr aux personnes fuyant les guerres.

-11 Le modèle de production des pays de la région MENA devient plus diversifié et intégré sur le plan technologique. A titre d'exemple, la principale exportation du Maroc est désormais l'automobile (13 % de ses exportations totales). Cela représente un chiffre d'affaires de 6,5 milliards d'euros.

2. Le défi de l'économie informelle et des systèmes fiscaux :

Le secteur informel est défini comme « un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme » (BIT, 1993).

Enjeux et défis du secteur informel :

- absence de cadre légal et institutionnel ;
- aucune prise en considération du rôle de protection de l'environnement des récupérateurs informels ;
- les rémunérations des travailleurs de l'informel sont la plupart du temps leur seule source de revenu ;
- les revenus du secteur informel au Maroc sont supérieurs au revenu minimum national ;
- les travailleurs de l'informel sont souvent illettrés et non-conscients de leur droits civils ;
- ils sont privés de la protection légale pour l'activité économique entreprise ;
- les attitudes par rapport à ces travailleurs est négative dans la mesure où ils sont ignorés et réprimés ;
- les travailleurs de l'informel font souvent partie de groupes sociaux vulnérables et marginalisés (minorités religieuses, immigrantes etc.) ;
- le secteur informel est caractérisé par l'individualisme avec une solidarité occasionnelle.

Réduire l'informalité peut libérer des forces productives supplémentaires, accroître la diversification et permettre aux pays concernés d'améliorer leurs performances en matière de commerce international. Les effets néfastes de l'informalité sont liés principalement à l'absence de gains de productivité et à la taille des entreprises. Cela entraîne des obstacles qui bloquent la croissance. L'esprit d'entreprise et le goût du risque sont impactés par l'informalité, engendrée à son tour par des systèmes fiscaux défaillants, une forte pression fiscale et des lacunes au niveau de la réglementation économique. L'informalité empêche les pays de tirer pleinement parti des réformes commerciales en enfermant les travailleurs en transition entre deux emplois dans le piège de la pauvreté.

Réduire l'informalité peut libérer des forces productives supplémentaires, accroître la diversification et permettre aux pays concernés d'améliorer leurs performances en matière de commerce international. Les effets néfastes de l'informalité sont liés principalement à l'absence de gains de productivité et à la taille des entreprises. Cela entraîne des obstacles qui bloquent la croissance. L'esprit d'entreprise et le goût du risque sont impactés par l'informalité, engendrée à son tour par des systèmes fiscaux défaillants, une forte pression fiscale et des lacunes au niveau de la réglementation économique. L'informalité empêche les pays de tirer pleinement parti des réformes commerciales en enfermant les travailleurs en transition entre deux emplois dans le piège de la pauvreté.

Ce volet des défis majeurs du partenariat Sud-Nord est étroitement lié à celui de la compétitivité. En effet, dans un contexte où les politiques d'accès aux marchés pour les entrepreneurs restent restrictives et peu libéralisées, les communautés du Sud tendent à s'organiser en vue d'assurer la continuité de certains services, ainsi que l'accès à de nombreux biens de consommation à moindre coût.

Le contexte de changement dans les pays arabes notamment, la difficile construction démocratique, ainsi que l'affaiblissement des Etats, couplés à la porosité des frontières qui s'en est suivie, ont vu l'émergence de filières d'économie parallèle souvent au vu et au su de l'ensemble des acteurs publics et privés. Les gouvernements du Sud, s'étant souvent placés dans une posture démissionnaire vis-à-vis de

ces questions, et les populations de nombreuses régions, et notamment les plus défavorisées d'entre elles, ont à leur tour adopté des comportements pouvant être assimilés à un rejet d'une certaine injustice sociale, qui se traduit en désobéissance fiscale face à des normes de taxation obsolètes et favorisant les classes moyennes supérieures et aisées. Les systèmes économiques qui découlent de l'ensemble de ces situations s'autoalimentent, favorisés par des comportements de consommation et de production dont l'unique but est la sortie de la précarité.



3. Les défis des inégalités :

Depuis quelques années, la montée des inégalités est au cœur des mobilisations générales. Une conviction s'est en effet progressivement enracinée dans les esprits portant sur le fait que la croissance dans le monde, particulièrement avant la grande crise de l'automne 2008, ne s'est pas accompagnée d'une meilleure répartition des richesses, entraînant un approfondissement des inégalités, d'exclusion sociale et de marginalité. Cette conviction a été réconfortée par une série d'études empiriques qui ont démontré que, contrairement aux hypothèses des économistes, l'enrichissement ne s'est pas accompagné d'une meilleure répartition.

Il faut d'abord souligner que la trajectoire des inégalités dans le monde développé a connu une baisse importante depuis 1900 jusque dans les années 50. A partir de cette date, on a assisté à la stabilisation de ce phénomène jusqu'au début des années 80 où il y a eu un retournement de tendance et un nouvel accroissement des inégalités.

Une étude importante de l'OCDE a indiqué que les inégalités de revenu augmentent, ou, dans le meilleur des cas, stagnent et ce depuis le début des années 80 dans beaucoup de pays développés. Les résultats de cette étude ont été corroborés par d'autres, qui ont souligné la même tendance à un accroissement des inégalités au moment même où ces pays se sont enrichis. Plusieurs éléments d'explication ont été apportés. Le premier concerne l'accroissement plus rapide des revenus des plus riches dans la plupart des pays développés et particulièrement dans le secteur financier. Un autre facteur évoqué par les analystes concerne le développement des nouvelles technologies. La révolution technologique en cours est en effet à l'origine d'une plus grande demande des travailleurs hautement qualifiés, dont les salaires augmentent plus rapidement que ceux des travailleurs moins qualifiés. L'affaiblissement des syndicats explique également cette évolution défavorable de la répartition des richesses. La dégradation de l'Etat et de son rôle régulateur ainsi que le phénomène de la globalisation ont aussi contribué à accentuer l'accroissement des inégalités.

Ainsi, l'ensemble de ces facteurs a contribué à un changement de cap dans le monde et à une forte augmentation des inégalités. Cette évolution a des conséquences politiques importantes et nourrit la contestation sociale. Elle est à l'origine d'une plus grande prise en compte des impératifs liés à l'inclusion sociale, particulièrement dans les pays du Sud. Cette question est au cœur des préoccupations et des priorités du mouvement syndical.

La crise de Covid - 19 ne cesse d'accentuer les inégalités surtout au niveau du volet des services de santé et de la pérennité des emplois, engendrant des discriminations de plus en plus visibles.

Depuis les débuts des années 90, la pauvreté a reculé dans le monde entier. Toutefois, dans les pays de la région MENA, cette amélioration ralentissait avant même l'apparition de la pandémie. La région a été la seule à connaître une hausse des niveaux de pauvreté depuis 2013 alors que l'extrême pauvreté y a progressé de façon spectaculaire entre 2011 et 2018, passant de 2,4 % à 7,2 % de la population.

Aujourd'hui, toutes les régions sont exposées à de possibles régressions. La Banque mondiale estime qu'en 2020, la pandémie a fait basculer 94 millions de personnes de plus dans la pauvreté à l'échelle mondiale. Comment la pandémie de Covid - 19 a-t-elle affecté le bien-être des individus et des ménages dans la région MENA ? Sur quels aspects fondamentaux les décideurs politiques devraient-ils se concentrer pour permettre une récupération économique rapide et durable ?

Un nouveau rapport du Groupe de la Banque mondiale, [intitulé Répercussions et répartition des effets de la pandémie de Covid - 19 dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord](#),

cherche à répondre à ces questions en analysant des données récemment collectées dans la région MENA (en grande partie au moyen d'enquêtes téléphoniques) et en intégrant des projections issues de micro-simulations qui nous permettent d'évaluer les conséquences sur la pauvreté et les inégalités.

L'une des principales conclusions du rapport est que l'impact de la crise sur les populations n'a pas été homogène ; les pauvres et les personnes vulnérables étant souvent touchés de manière

disproportionnée. Ce constat est particulièrement inquiétant, car avant même la pandémie, la région MENA était déjà aux prises avec une faible croissance annuelle, des taux de chômage élevés, des degrés importants d'informalité, une participation limitée des femmes à la population active, un manque d'emplois de qualité, un environnement des affaires peu propice, une insécurité alimentaire et une situation de fragilité et de conflits.

Les responsables politiques vont devoir agir rapidement pour freiner l'escalade de la pauvreté et assurer un revenu et un soutien social aux personnes les plus affectées, tout en faisant preuve de sagesse budgétaire. À défaut, le tissu social déjà fragile de la région MENA risque fort de se déchirer davantage.

Comment les impacts hétérogènes de la crise vont-ils se manifester ? Les résultats des enquêtes indiquent : une augmentation substantielle de la pauvreté, des inégalités croissantes, l'émergence d'un groupe de « nouveaux pauvres » (qui ne l'étaient pas au premier trimestre 2020) et des changements sur le marché du travail, à la fois en termes d'intensité (charge de travail des individus) et d'extensivité (nombre de personnes en activité). Le rapport estime que la pauvreté dans la région MENA aura considérablement augmenté en 2020, c'est-à-dire entre 5 et 35 points de pourcentage selon les pays ou les économies, les pays les plus touchés étant la République islamique d'Iran, l'Irak et le Liban où la Covid - 19 vient s'ajouter à d'autres difficultés économiques.

Examinons tout d'abord l'évolution du bien-être social : en Tunisie, plus de la moitié des ménages interrogés lors des cinq cycles de l'enquête téléphonique ont déclaré que la pandémie avait entraîné une baisse de leur niveau de vie par rapport à la période précédente, c'est-à-dire avant mars 2020. La dégradation a été particulièrement ressentie par les 40 % de ménages moins aisés, entre la mi-mai et la mi-octobre 2020. Ce recul significatif du bien-être au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie s'est prolongé bien après la fin des restrictions à la mobilité individuelle. Une tendance similaire a été observée en Egypte au cours des cycles 1 et 2 de l'enquête, les 40 % des ménages les plus démunis étant les plus touchés. Les reprises économiques risquent d'accroître encore plus les inégalités, étant donné que le secteur informel, dans lequel travaillent de nombreuses personnes moins bien loties, a tendance à récupérer plus lentement.



4. Les défis du changement climatique :

Le changement climatique est également au cœur des revendications et des appels à l'action. Mais, et en dépit des engagements environnementaux, la situation demeure alarmante.

La mobilisation pour la sauvegarde de la Terre a commencé en 1987 avec la publication du rapport Brundtland, du nom du Premier ministre de Norvège qui a présidé pour le compte des Nations-Unies la commission chargée de la rédaction de ce rapport. A l'origine du concept de développement durable, la prise de conscience du besoin de protection figure parmi les priorités affichées de plusieurs pays mais peine à aboutir et à donner des résultats concrets.

La région méditerranéenne connaît une forte détérioration des conditions climatiques. Plusieurs experts expliquent d'ailleurs que la région serait la plus impactée par le réchauffement climatique et exposent, dans plusieurs recherches, les répercussions que cela aurait sur plusieurs pays. Au vu de son importance, cette question a été placée au centre des projets de coopération entre l'UE et les pays du voisinage méridional.

S'il n'est pas contenu, le changement climatique poussera 132 millions de personnes dans la pauvreté au cours des

dix prochaines années et réduira à néant les progrès de développement durement acquis. Alors même que les pays doivent désormais faire face aux conséquences sanitaires et économiques de la pandémie de Covid - 19, ils continuent d'être confrontés à des dérèglements climatiques qui obligent les populations à se déplacer et les exposent à l'insécurité alimentaire, à la déforestation et aux pertes de biodiversité.

Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, les catastrophes naturelles coûtent environ 18 milliards de dollars par an, en raison des dégâts causés aux infrastructures de production d'électricité et de transport. Plus largement, elles provoquent des perturbations dans la vie des ménages et des entreprises, dont le coût s'élève à au moins 390 milliards de dollars par an. Les pays les plus menacés risquent de voir leurs systèmes de santé débordés ou anéantis, leurs fonds d'urgence épuisés, alors qu'ils doivent faire face à la vulnérabilité économique croissante des personnes et des communautés.

Néanmoins, les pays ont désormais une occasion historique de s'engager sur la voie d'un développement écologique, résilient et inclusif. Les décisions prises aujourd'hui détermineront les progrès futurs en matière de développement, de création d'emplois durables et de transformation économique résiliente et sobre en carbone.

Miser sur des investissements durables dès aujourd'hui, notamment la décarbonation de l'économie et la résilience accrue, permettra d'aboutir sur des résultats concrets sur le court-terme (emplois et croissance économique) ainsi que sur des bénéfices sur le plus long-terme pour les populations. Les programmes de relance bas carbone favorisent en effet la création de nouveaux emplois durables, inclusifs et équitables. Les tendances actuelles dans le domaine du développement durable pourraient aboutir demain sur une transition vers la neutralité carbone et tous les pays, y compris les plus pauvres et les plus vulnérables, pourraient en retirer les bénéfices.

L'UE a dans ce cadre un rôle évident à jouer : soutenir ses pays partenaires afin qu'ils soient préparés à ces changements, leur permettre de bâtir des économies climato-intelligentes et leur éviter d'être privés des avantages économiques, sociaux et sanitaires procurés par ce processus de transformation mondial. Si l'augmentation rapide des financements est indispensable, les budgets publics seuls ne seront pas suffisants. Outre ses contributions directes, le Groupe de la Banque mondiale répond également à la demande des pays en mobilisant l'investissement privé et en aidant à créer des marchés bas carbone là où ils n'existent pas.



5. Les défis de la pandémie de Covid - 19 :

La pandémie de Covid - 19 a été à

l'origine de plusieurs réflexions sur la reconstruction de l'ordre global. Elle a ainsi ouvert une période de transition et de grandes transformations dans bon nombre de domaines dont la santé, la politique et les relations sociales.

Cette pandémie pose de grands défis d'ordre économique et remet en question le sort du monde de demain. Mais ces défis ont également donné le sens de la priorité à la recherche et à la réflexion pour ouvrir de nouvelles perspectives à l'économie et aux relations sociales et humaines.

L'un des premiers défis concerne l'impact économique et social de la pandémie. Les études de prospective des institutions internationales soulignent que l'économie globale a connu au cours de l'année 2020 la plus grande récession de son histoire depuis la Seconde Guerre Mondiale et que les perspectives de croissance restent fragiles. Cette récession économique va avoir des effets sociaux majeurs avec la montée du chômage et l'explosion de la pauvreté et des inégalités.

Le deuxième défi posé par la pandémie concerne la forte incertitude quant à l'avenir. Il s'agit du plus grand défi que

crainent les économistes. La formulation des politiques économiques et le niveau d'intervention des pouvoirs publics exigent en effet une grande capacité de prévision et de lecture des grandes tendances de la croissance future.

Le troisième défi concerne les politiques, les visions et les projets que nous devons mettre en place pour relever ces menaces. Les grandes crises requièrent de réelles capacités d'innovation afin de concevoir des politiques non-traditionnelles et afin d'ouvrir de nouvelles perspectives pour la croissance et le développement. Or, l'esprit d'innovation n'est pas chose simple dans le milieu économique où dominent la pensée traditionnelle et un certain degré de conservatisme qui poussent vers une continuité avec les politiques traditionnelles résistant aux conséquences imprévisibles du changement.

Le quatrième défi concerne la question du financement. Ces innovations exigent la mobilisation d'importantes ressources financières pour sauver l'économie et les entreprises de la faillite. Dans le même temps, les Etats cherchent à mobiliser d'importantes ressources pour venir en aide aux couches sociales les plus touchées par la crise. La nécessité de mobiliser des fonds importants pour la relance économique et sociale est le défi de tant de pays de voisinage de l'UE. Ce nouvel Agenda de coopération doit aider les pays du voisinage méridional à relever les défis de la pandémie.

6. Les défis de la globalisation :

La globalisation est, depuis quelques années, fortement critiquée et remise en cause. Les guerres commerciales entre les grandes économies mondiales ont contribué à cette remise en question d'autant plus qu'elles ne se sont pas limitées au niveau commercial mais ont également touché le domaine industriel où les conflits sont dominés par les rapports entre la Chine et les Etats-Unis qui connaissent une concurrence sans nom dans le secteur des nouvelles technologies et des industries $\xi, \cdot$.

La crise de Covid - 19 a renforcé la crise de la globalisation à travers notamment la dépendance engendrée dans les industries stratégiques comme l'industrie pharmaceutique et les industries alimentaires. Cette dépendance stratégique a amené certains pays à prendre du recul par rapport à la globalisation et à se rabattre sur le concept de l'autonomie et l'autosuffisance dans certains secteurs.

Il serait également judicieux de mentionner le blocage total des chaînes de production globale et son incapacité d'assurer la circulation des matières premières et des semi-produits. La fermeture des frontières et l'arrêt des échanges pour une longue période ont entraîné, dans certains cas, l'arrêt de la production et la perturbation des réseaux de distribution.

Ces crises à répétition ont poussé la réflexion sur l'avenir de la globalisation et le nouveau cadre de reconstruction mondial. Au niveau économique,

certains pays ont commencé à réfléchir sur la recomposition des chaînes de valeur au niveau régional et ont cherché à promouvoir les stratégies de relocalisation de certains secteurs et de diversification de l'économie. Toutefois, et en dépit de ces difficultés, la voie de sortie de la globalisation et sa reconstruction sur une base régionale semblent être la voie plus privilégiée dans les réflexions stratégiques en cours et sont prometteuses d'une meilleure coopération entre l'UE et les pays du voisinage méridional.



7. Les défis de l'immigration :

Les mouvements d'immigration traditionnels basés sur l'immigration des travailleurs et des compétences se sont progressivement fait accompagner par de nouvelles formes de flux migratoires plus informels, puisant leurs sources dans les transformations régionales et continentales majeures survenues au cours de ces dernières décennies.

L'immigration irrégulière est ainsi devenue une question majeure dans la dynamique des relations Sud-Nord et a été accentuée par la dérive du « Printemps arabe » et les conflits destructeurs qui perturbent l'Afrique du Nord et la région du Moyen-Orient, encourageant un mouvement considérable de réfugiés fuyant les zones de conflits..

Majoritairement constituée de jeunes diplômés à la recherche de meilleures conditions de vie ou tout simplement d'une situation économique viable, l'immigration économique a connu à son tour une croissance non négligeable, favorisée par la détérioration de la situation économique des pays du Sud dans leur ensemble. De ce fait, l'arrivée massive de réfugiés, couplée à celle des migrants réguliers, a fait naître de grandes inquiétudes et de nouvelles peurs, et a favorisé l'émergence de forces politiques venues renforcer la défiance par rapport à l'ouverture des frontières.

La question migratoire doit donc être placée au centre de la coopération entre l'UE et les pays

du voisinage méridional, qui ne doivent pour autant pas la limiter aux aspects sécuritaires mais opter plutôt en faveur des solutions basées sur un partenariat gagnant-gagnant dans les transferts de compétences ainsi que des approches novatrices dans l'élaboration de politiques publiques sociales inclusives visant à mieux aborder le problème à sa source.

La politique migratoire doit être conçue dans une perspective mondiale, combinant coopération et coordination entre les pays d'origine, de transit et de destination et se concentrant sur la situation des individus. Les relations de l'UE avec les pays de transit mettent en lumière une politique migratoire fondée sur l'externalisation du contrôle des frontières, ce qui expose les migrants et les réfugiés à des risques d'exploitation, de mauvais traitements et de violences.

Ces relations peuvent pourtant engendrer une coopération fondée sur une conception de la politique migratoire qui soit plus globale, davantage axée sur les droits et plus efficace. L'exemple de la Turquie et du Maroc montre qu'il existe un potentiel pour améliorer la situation dans les pays de transit. Le cas de la Libye, en revanche, est un contre-exemple sans nom.

L'UE devrait garantir la cohérence de sa politique migratoire dans son ensemble, en y associant les pays de transit et d'origine, en assurant la promotion et le respect des droits de l'homme et en évitant d'adopter une approche trop restrictive du contrôle des frontières et de la sécurité.

Les opérations de refoulement des migrants et des réfugiés, contraires au droit international, doivent par ailleurs cesser au vu des violations qu'elles représentent contre les droits de l'homme.

On entend par pays de transit les pays traversés par les migrants au cours de leur voyage vers leur pays de destination. Au moment où ils entament leur périple, beaucoup d'entre eux n'ont cependant pas de destination précise. Une fois qu'ils ont quitté leur pays d'origine, la direction qu'ils prennent relève souvent de plusieurs facteurs qui ne dépendent pas de leurs propres envies ou projets. Les pays confrontés à la migration de transit, qu'elle qu'en soit la forme, ne sont que rarement, sinon jamais, de simples « pays de transit »; beaucoup sont également des pays de destination et/ou d'asile.

Le concept de « pays de transit » joue un rôle clé dans la politique européenne et fait généralement référence aux pays voisins de l'UE qui constituent la dernière étape pour les migrants avant qu'ils ne franchissent les frontières européennes. Toutefois, plusieurs Etats membres de l'UE font face depuis quelques années à des flux migratoires importants.

Si certaines mesures peuvent s'appliquer spécifiquement aux pays de transit, la politique migratoire est à considérer dans une perspective globale: tous les pays à partir desquels, à travers ou vers lesquels peuvent voyager des migrants doivent coopérer et coordonner leurs actions, avec le soutien et l'assistance d'acteurs internationaux comme le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'UE. En outre, les politiques doivent être axées sur la situation des individus dont les décisions et actions sous-tendent le phénomène migratoire. La prise en compte accrue de cet impératif dans la politique de l'UE, comme en témoignent l'Agenda européen en matière de migration de la Commission européenne et les conclusions du Conseil européen du 26 juin 2015, représentent un important progrès.

8. Les défis de la digitalisation :

Les grandes transformations économiques ont été particulièrement impulsées par l'émergence des industries à haute intensité technologique.

Ainsi, l'ère de grandes transitions entamées dans les pays industrialisés au cours de la deuxième moitié du XXème siècle a connu une accélération exponentielle grâce à l'impact des hautes technologies. La digitalisation est devenue le cœur du nouveau projet de modernisation des sociétés développées.

Si les pays du Sud de la Méditerranée ont franchi des étapes importantes en la matière, cet effort doit se poursuivre et s'accélérer dans le cadre de leurs coopérations avec l'UE afin qu'un transfert de savoir-faire technologique puisse être opéré à grande échelle et au bénéfice du plus grand nombre de citoyens de la rive Sud. Il convient notamment de mettre l'accent sur la nécessaire modernisation par la digitalisation de l'appareil administratif afin de mettre en place une politique de mise à niveau de grande ampleur à même de répondre aux attentes des populations et de fournir des services administratifs et sociaux de qualité.

Ces défis constituent, au regard des partenaires sociaux, les grands enjeux auxquels sont soumis les pays du Sud de la Méditerranée et que le nouvel Agenda de coopération entre l'UE et les pays du voisinage méridional doit prendre en considération.

Les pays de la région du voisinage Sud sont confrontés au triple défi d'une faible croissance à

long terme du PIB par habitant, d'une situation macroéconomique fragile et de marchés du travail faméliques. Les confinements, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, l'effondrement des prix du pétrole, les restrictions de voyage et les fermetures d'entreprises annoncent clairement une récession dans la région, la première depuis trois décennies.

Depuis la crise de Covid - 19, la globalisation est entrée dans un processus de grandes transformations digitales. Plus ou moins radicaux, ces changements sont en train de s'opérer au moment où tous ces pays mettent en place des plans de sauvetage et de relance économique afin de construire de nouveaux modèles de développement. Or, de manière presque paradoxale, c'est cette dramatique de la crise sanitaire qui en dresse le caractère indispensable. Elle se présente finalement comme une opportunité pour engager les pays de la région dans un vaste mouvement réformateur.

La crise sanitaire a contraint à l'adoption de nouvelles formes d'organisation du travail et de management. Par la force d'un virus sournois, la limitation des contacts humains a conduit à une plus grande distanciation professionnelle grâce aux outils digitaux. Sont apparus de nouveaux niveaux de compétence qui a à son tour entraîné un besoin urgent d'avoir le matériel nécessaire.

La fermeture des frontières et la limitation des échanges internationaux ont ainsi entraîné une course à la logistique, les fournisseurs locaux voyant leurs stocks s'épuiser parallèlement à l'ampleur prise par le travail à distance,

ce qui traduisait un manque flagrant de préparation. Favoriser les actions du télétravail et digitaliser les outils et les processus internes de l'entreprise sont aujourd'hui au centre des préoccupations. La transformation digitale n'a jamais été autant prioritaire pour les entreprises, la télémedecine et les plateformes éducatives. Elle est même devenue une question de survie. Mais pour que chacun puisse accéder à ce levier de transformation, il est essentiel de s'assurer que cette économie virtuelle respecte les données personnelles, soit équitable et intégrante. Il faut aussi apporter des réformes structurelles afin que la digitalisation soit un outil dominant pour une inclusion financière. En ce sens, plusieurs mesures sont nécessaires. En premier lieu, pour faire face à l'augmentation prévisible de la demande de services électroniques (e-santé, paiements mobiles, livraison de denrées alimentaires, e-commerce etc.), il est indispensable de développer les technologies financières. En deuxième lieu, il est nécessaire de consolider le réseau de la téléphonie mobile sur tous les territoires et de bâtir les infrastructures nécessaires pour une utilisation optimale d'Internet haut débit.

Enfin, le succès passe par le perfectionnement de la qualité et du coût d'accès à ces services. Les pays du voisinage Sud ont choisi de dépasser cette phase cruciale en passant presque instantanément au numérique. Le secteur des télécommunications n'ayant pas le monopole de l'extension du numérique, tous les secteurs de l'économie, de l'agriculture à la finance en passant par l'éducation, la santé et l'administration publique, sont touchés par les transformations radicales résultant des technologies numériques. Ainsi, l'accélération de la numérisation financière (paiement mobile), pédagogique (E-éducation), administrative (distribution de l'aide sociale), technique (robot P Guard pour la Tunisie), dans certains pays d'Afrique du Nord est une conséquence positive de la crise liée au virus. Des investissements accélérés à haute valeur ajoutée se sont révélés dans des segments tels que l'électronique, l'ingénierie et la technologie. Depuis le déclenchement de cette crise, le Maroc a par exemple accéléré sa transition numérique, démontrant sa capacité de passer la vitesse supérieure.



II

Les priorités du nouvel
Agenda à l'épreuve des défis
méditerranéens :



L'Agenda présente quatre grands aspects positifs et propices au développement d'une coopération renouvelée entre l'UE et les pays du Sud de la Méditerranée :

- la pertinence des grands axes de coopération par rapport aux défis de développement de la région. Les cinq grandes priorités sont en effet axées sur les processus de transition en cours dans certains pays du Sud de la Méditerranée et un engagement pérenne de l'UE permettra à ces pays de sortir de leurs difficultés actuelles ;
- la précision et l'aspect concret des nouveaux engagements de l'UE qui pose des objectifs bien déterminés ;
- le nouveau Plan d'investissement qui fixe les actions prioritaires dans une douzaine de secteurs et qui détermine les moyens financiers qui seront mobilisés dans le cadre des partenariats avec les différentes institutions financières ;
- la flexibilité inscrite dans la dynamique de cette coopération qui, tout en définissant les grands axes de coopération, permet à l'UE de se donner les moyens de les renouveler afin les adapter régulièrement aux défis émergents dans un contexte global et régional marqué par des changements récurrents.

Ces éléments sont à même de renforcer le nouvel Agenda et d'appuyer son efficacité dans la mise en place d'une coopération renforcée entre l'UE et les pays du voisinage méridional.

Le nouvel Agenda de l'UE vient répondre à des besoins urgents des pays du voisinage Sud pour les aider à relever ces défis et à contribuer à la construction d'un espace méditerranéen paisible et prospère.

III

Les opportunités
découlant du nouvel
Agenda :



Le cadre stratégique du nouvel Agenda de coopération a fixé cinq grandes priorités qui représentent à notre sens d'importantes opportunités pour le développement de la coopération dans la région :

- **Le développement humain, la bonne gouvernance et l'Etat de droit :**

Les partenaires sociaux se félicitent de l'engagement commun de l'UE en faveur de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit. Depuis le début des années 90, ces éléments constituent en effet une exigence de coopération avec les pays du voisinage méridional qui demeuraient toutefois, du temps de la domination des autoritarismes dans le Sud, théoriques. Grâce aux révolutions et aux transitions démocratiques, ces principes prennent une nouvelle résonance dans la coopération entre le Nord et le Sud de la Méditerranée.

- **La résilience, la prospérité et la transition numérique :**

Les partenaires sociaux sont conscients que les économies des pays du Sud traversent une grande période de transitions et de transformations. Cet axe de coopération renforce l'engagement de l'UE à aider les transitions des pays du Sud vers des modèles de développement inclusifs, durables et orientés vers les nouvelles industries 4.0 et la digitalisation.

- **La paix et la sécurité :**

Les partenaires sociaux confirment que le « Printemps arabe » a entraîné des conflits sanguinaires dans plusieurs pays du voisinage

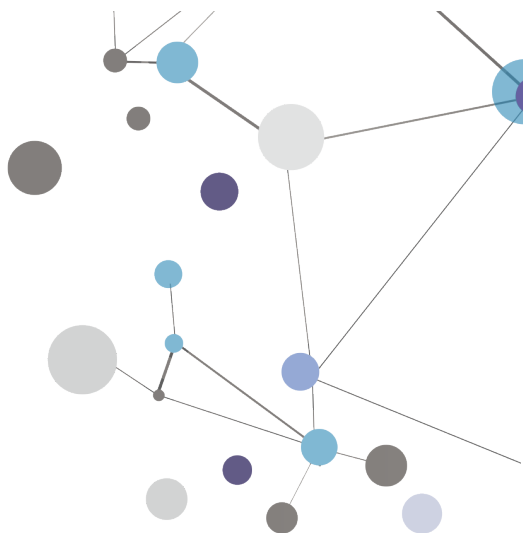
méridional. L'ampleur de ces conflits est aujourd'hui en train de s'apaiser. Il est alors important que l'UE s'engage de manière forte dans la reconstruction post-conflit.

- **La migration et la mobilité :**

Les partenaires sociaux relèvent que la question de la migration irrégulière demeure une préoccupation majeure pour l'UE. Les pays du bassin méditerranéen s'engagent de manière commune à faire face à ce fléau. Mais cette action ne peut se limiter aux aspects sécuritaires et doit s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène, notamment les conditions sociales et économiques des pays du Sud.

- **La transition écologique, la résilience climatique, l'énergie et l'environnement :**

Les partenaires sociaux se félicitent que les défis économiques, climatiques et environnementaux dans l'espace méditerranéen aient pris l'importance et la priorité requises et exigent une action et un engagement commun de la part des pays du Sud et du Nord afin de favoriser une transition durable en faveur de la région.



Les partenaires sociaux relèvent que parallèlement à ce cadre général et à ce nouvel Agenda de coopération, l'UE a défini un plan d'investissement afin de renforcer les dynamiques de croissance et de transition économique dans les pays du Sud. Ce plan a défini 12 secteurs prioritaires dans l'action de l'UE dans les pays du Sud. Il s'agit d'un plan indicatif sur les secteurs prioritaires qui va couvrir la période allant de 2021 à 2027. Au cours de cette période, l'UE s'engage à mobiliser la somme de 7 milliards d'euros qui sera allouée au développement des pays du Sud. Dans le même temps, l'UE visera la mobilisation des grandes institutions financières internationales dont la BEI, la BERD, la Banque mondiale et le FMI dans le cadre des partenariats stratégiques en faveur de la région.

Commentaires sur les priorités des partenaires sociaux sur les 12 Initiatives Phare :

Les partenaires sociaux se félicitent de la considération et du rôle prépondérant qu'accorde l'UE aux employeurs et aux syndicats dans les initiatives phare 8, 2, et particulièrement la 7. Il est essentiel de promouvoir l'Etat de droit dans les pays partenaires. Les organisations sociales, en particulier les syndicats, jouent un rôle central à cet égard, ce qui garantit le respect des droits sociaux et des droits des travailleurs. La croissance économique durable dans la région doit être encouragée afin que les entreprises, en particulier les PME, créent des emplois de qualité susceptibles de contribuer à la lutte contre les causes sociales de la migration forcée.

En outre, la bonne gouvernance, l'Etat de droit et les droits de l'homme, y compris les droits sociaux et le droit des travailleurs, le dialogue social et l'égalité d'accès à la justice favorisent la paix, la prospérité inclusive et la stabilité. Les partenaires sociaux encouragent un engagement accru en faveur de la prise en considération des règles de l'OIT et de leur mise en œuvre effective dans les pays partenaires sur la base du programme 2030. La réduction de la bureaucratie est essentielle pour améliorer la coopération entre l'UE et les pays partenaires.

Les partenaires sociaux considèrent l'éducation et la formation professionnelles comme une priorité pour les jeunes, étant donné qu'elles augmentent les possibilités d'emploi, en favorisant la transition entre l'école et le monde du travail. L'infrastructure numérique est une priorité pour la région et l'impact de la numérisation sur le travail sous la forme du télétravail confère aux travailleurs une plus grande autonomie et un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée.

Les partenaires sociaux ont par ailleurs constaté que la pandémie de Covid - 19 n'a fait qu'aggraver la situation des conditions de la femme, de la violence conjugale et de l'égalité des sexes. Les gouvernements non-libéraux et autocratiques ont saisi l'occasion pour poursuivre leurs attaques contre les droits des femmes alors que les diverses mesures prises par ces mêmes gouvernements en réaction à la pandémie ont détérioré les conditions de vie des femmes, des personnes LGBTIQ+ et des personnes handicapées. Il est donc essentiel de promouvoir des initiatives visant à protéger les droits de ces groupes et leur participation à la vie socio-économique, civique et politique.

IV.

Critiques et limites :



Les partenaires sociaux relèvent que la Communication conjointe de l'UE insufflé un nouvel élan dans la coopération entre l'UE et les pays du voisinage méridional. Mais, en dépit de son intérêt et de sa pertinence, nous souhaitons formuler quelques suggestions.

La première concerne la nécessité de mener une concertation large avec les pays du voisinage méridional, notamment les gouvernements, les organisations de la société civile et les experts. Cette concertation pourrait favoriser une plus grande appropriation du nouvel Agenda.

La deuxième suggestion est relative aux moyens financiers qui demandent un plus grand élargissement. Les pays du Sud de la Méditerranée traversent depuis l'avènement de la pandémie une crise financière sans précédent avec un accroissement de l'endettement qui a atteint le seuil de non-soutenabilité pour certains pays. L'UE devrait renforcer son appui financier et s'inscrire dans le cadre ouvert par le dernier Sommet de Paris sur le financement des économies africaines avec notamment la possibilité d'octroi d'une partie des DTS (Droits de tirage spéciaux) créés par le FMI en faveur des pays de la région et étudier des actions plus ambitieuses en matière de réduction du poids de la dette publique dans les pays du voisinage méridional.

La troisième suggestion porte sur l'immigration et la nécessité d'ouvrir les portes de l'Europe pour des mouvements régularisés et organisés de main-d'œuvre en provenance des pays du Sud.

Le dernier aspect concerne la coopération régionale entre les pays du Sud dont le rythme de progression reste faible. La coopération entre l'UE et ces pays pourrait faire du renforcement de l'intégration régionale un axe essentiel du nouvel Agenda.

■ *La définition du nouvel Agenda de coopération entre l'UE et les pays du Sud de la Méditerranée constitue une étape cruciale pour répondre aux transitions et aux nouveaux défis de développement imposés par le nouveau scénario géopolitique méditerranéen. Les grandes priorités de ce nouvel Agenda sont pertinentes par rapport aux défis des pays du Sud. Néanmoins, ce nouvel Agenda doit prendre en considération certaines limites qui peuvent altérer ses résultats. Les partenaires sociaux restent engagés auprès de l'UE et des pays du Sud pour renforcer cette coopération dans l'intérêt commun et partagé des deux rives de la Méditerranée.*



Conclusion

:

Le nouvel Agenda de l'UE pour la coopération dans le voisinage méridional s'inscrit dans le cadre du processus de Barcelone entamé en 1995, dont l'objectif était de renforcer la coopération entre le Nord et le Sud au sein de l'espace méditerranéen. La déclaration de Barcelone s'était fixée comme principales priorités de la coopération méditerranéenne la construction d'un espace de paix, de prospérité partagée et d'échanges culturels et humains. Cette déclaration et ces principes ont été à l'origine de la définition de politiques de voisinage et ont régi le cadre pratique de coopération entre l'UE et les pays du Sud de la Méditerranée. Ces politiques ont été revues, et de manière régulière, afin de prendre en compte les nouveaux défis rencontrés par les pays du Sud de la Méditerranée et de définir de nouvelles visions de coopération et de partenariat dans la région. La dernière révision remonte à 2015. Or, le contexte global et régional a beaucoup changé depuis cette date et les défis se sont accumulés. Ces changements ont été renforcés par les inquiétudes liées à la propagation de la Covid - 19 et à ses répercussions sur les domaines de la santé, de l'économie, de la finance et de la technologie. Ces développements et ces transformations, ainsi que les nouveaux défis, imposent la définition d'un nouveau cadre de coopération entre l'UE et les pays du voisinage méridional. C'est au mois de février 2021 que l'UE a lancé son nouvel Agenda pour la Méditerranée. Il s'agit pour l'UE d'un signal fort à destination des partenaires du voisinage méridional pour une véritable coopération au sein de cet espace. Ce message a été annoncé par Josep Borrell, Haut-représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Président de la Commission européenne, qui a souligné la détermination de l'UE « à collaborer avec nos partenaires du sud dans le cadre du nouvel Agenda qui mettra l'accent sur les personnes, en particulier les femmes et les jeunes, et les aidera à réaliser leurs espoirs pour l'avenir, à exercer leurs droits et à bâtir un voisinage méridional pacifique, sûr, plus démocratique, plus vert, prospère et inclusif ». Ces engagements ont été également renforcés par Olivér Várhelyi, Commissaire au voisinage et à l'élargissement, qui a souligné « qu'avec le partenariat renouvelé avec le voisinage méridional, nous présentons un nouveau point de départ dans nos relations avec nos partenaires du Sud basé sur des intérêts et des défis communs, et développé en partenariat avec nos voisins ».



الاتحاد العربي للنقابات
ARAB TRADE UNION CONFEDERATION

Nouvel Agenda de l'UE pour la Méditerranée : Consultation de la société civile
Contribution de la Confédération Syndicale Arabe (CSA)